



N°2026_71



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Etienne de Crossey, dûment convoqué le 13/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire

Etaient présents : AUDINOS Sophie, AURIA Céline, BERTHOLET Jean-Luc, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, BRIAND Nadège, DUTHEIL Richard, GUILLIER François, HUMBERT-VALENTIN Audrey, HURÉ Fabrice, JANOWSKI Matthieu, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, PISOT Anne, QUENTIN-LU Kim, RIVIER-VIAL Claire

Absents et pouvoirs : CHABANEL Boris (Pouvoir BRIAND Nadège), DALLES Catherine (Pouvoir BIANCO Nadège), GAY Nathalie, GOURRIER Aurélien (Pouvoir QUENTIN-LU Kim), PERRET Christophe (Pouvoir GUILLIER François), ROUT Sabine (Pouvoir HUMBERT-VALENTIN Audrey)

Secrétaire de séance : Johanna BOULOS

Membres en exercice : 23 Présents : 17

Vote : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE PAR LA COMMUNE DE CHIRENS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint Etienne de Crossey ne dispose pas d'un policier municipal dans son effectif du personnel, mais depuis le 01/07/2019, la commune de Chirens met à disposition son policier municipal à la commune de Saint Etienne de Crossey pour 12h hebdomadaires, sur 3 demi-journées.

La convention, renouvelée en 2023, arrive à son terme en juillet 2026.

Monsieur le Maire propose de la renouveler pour une période de trois ans , soit du 20 juillet 2026 au 19 juillet 2029.

Vu la délibération N°202630 du 21/04/2026 du conseil municipal de Chirens, acceptant la mise à disposition de leur policier municipal à la commune de Saint Etienne de Crossey,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition du policier municipal par la commune de Chirens à la commune de Saint Etienne de Crossey, selon les modalités définies dans la convention en annexe de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Fabrice HURÉ

La secrétaire de séance
Johanna BOULOS